



Health  
Canada

Santé  
Canada

*Santé Canada*

*Les allégations américaines  
génériques relatives à la  
santé  
au Canada*

*«Rapport de synthèse»  
sur la consultation des intervenants*

*7 et 8 juillet 1999*

**Canada**

## Introduction

---

L'atelier de consultation sur les allégations relatives à la santé a été tenu les 7 et 8 juillet 1999 à Aylmer, Québec. Ce rapport est un résumé des observations formulées par les intervenants. Le résumé est tiré d'un compte rendu textuel disponible sur demande.

## Généralités et objet

---

La Direction des aliments de Santé Canada s'apprête à mettre en oeuvre la politique sur les allégations santé à l'intention des aliments exposée dans le document de politique. Le plan de mise en oeuvre comprend trois volets :

1. Adaptation au contexte canadien des allégations américaines génériques relatives à la santé.
2. Élaboration de normes de preuve pour les nouvelles allégations santé à l'intention des aliments.
3. Élaboration d'une infrastructure réglementaire des nouvelles allégations santé à l'intention des aliments.

L'atelier de consultation (annexe A) tenu les 7 et 8 juillet 1999 a porté principalement sur le premier volet et avait pour objectif :

D'obtenir le point de vue des intervenants canadiens sur les questions et les stratégies de mise en oeuvre pour adapter les allégations américaines génériques aux besoins du Canada.

## Participants

---

Un échantillon représentatif d'intervenants intéressés par la question des allégations relatives à la santé a été invité à participer à l'atelier d'une durée de deux jours (annexe B). Les participants ont exprimé des opinions au nom des consommateurs, des entreprises privées, des gouvernements, des professionnels de la santé, d'organismes voués à la lutte contre la maladie et d'autres groupes ayant des intérêts liés à la santé ou à l'alimentation.

## Domaines d'intervention

---

Les intervenants ont travaillé de concert afin d'identifier les enjeux et formuler des recommandations en vue d'adapter les exigences américaines au contexte canadien. Ils ont été appelés à formuler des commentaires dans les domaines suivants :

- 1. Exigences générales** Liste principale des critères auxquels doivent satisfaire toutes les allégations génériques relatives à la santé concernant l'admissibilité, la validité et l'étiquetage, de même qu'un certain nombre de critères d'interdiction d'allégation. Une allégation doit répondre à ces critères avant de pouvoir être considérée au niveau plus spécifique du lien alimentation **S** maladie (p. ex. calcium et ostéoporose).
- 2. Exigences particulières** Liste des critères obligatoires et facultatifs à satisfaire pour qu'une allégation santé puisse être faite à l'égard d'un lien spécifique alimentation **S** maladie.
- 3. Questions relatives à la crédibilité** Facteurs qui influent sur la crédibilité d'une allégation santé.

## **Exigences générales**

---

Les exigences générales américaines à satisfaire pour qu'une allégation santé puisse être faite à l'égard d'un aliment ont été évaluées en fonction de quatre aspects :

1. Admissibilité
2. Validité
3. Étiquetage
4. Allégations interdites

Un cinquième aspect a été également évalué dans une optique générale :

5. Présentation

Voici un résumé des commentaires formulés par les participants sur chacun des cinq aspects.

Nota : Tous les passages où il est fait mention de U.S. ou de «américain» et de la FDA seront modifiés en fonction de la terminologie canadienne pertinente.

### **1.0 Exigences relatives à l'admissibilité (21 CFR 101.14 (b))**

---

#### **Exigences américaines**

**1.1 « La substance doit être associée à une maladie ou à un problème de santé susceptible de toucher la population américaine générale, ou un sous-ensemble à risque de la population américaine (p. ex. les personnes âgées... »**

**Enjeu :**

- Les exigences peuvent inciter à tort à consommer des aliments visés par une allégation santé au détriment d'autres choix alimentaires

**Recommandations :**

- *Suivre la consommation nationale au fil du temps et intervenir en fonction des tendances observées*

*(20 pour)*

- *Veiller à ce que l'éducation des consommateurs soit de niveau supérieur (non complexe) pour assurer une bonne transmission de l'information*

*(11 pour)*

**Enjeu :**

- La disposition est étroitement centrée sur un thème au détriment possible d'un autre (p. ex. certains aliments riches en calcium peuvent avoir un effet positif sur l'ostéoporose, tout en étant à forte teneur en cholestérol et contribuer à augmenter le risque de cardiopathie)

**Recommandations :**

- *Utiliser à la fois des critères d'admissibilité et des critères de non-admissibilité*

*(15 pour)*

- *Utiliser une démarche scientifique rigoureuse pour valider les bénéfiques et les risques*

*(11 pour, 2 contre)*

**1.2 Si la substance doit être présente... en quantités réduites dans l'alimentation, elle doit être un nutriment devant figurer sur le tableau d'information nutritionnel**

- Aucun enjeu ni recommandation

**1.3 « Si la substance doit être présente en quantités autres que réduites dans l'alimentation, elle doit... améliorer la saveur, l'arôme ou la valeur nutritive ou... tout autre aspect technique... lorsqu'elle est consommée en quantités suffisantes pour justifier une allégation; »**

**Enjeu :**

- Le but de la disposition n'est pas clair et apparemment sans rapport avec les allégations santé

**Recommandation :**

- *Éliminer l'énoncé vu la nature subjective des exigences*

*(5 pour)*

**1.4 « ... il a été démontré, à la satisfaction de la FDA, que la substance est sûre et licite »**

**Enjeu :**

- L'énoncé doit être davantage évolutif

**Recommandation :**

- *Supprimer «il a été démontré» et remplacer par «à la satisfaction de Santé Canada et/ou de l'ACIA...» et inclure des mesures d'exécution et des sanctions*

*(11 pour)*

## 2.0 Exigences relatives à la validité (21 CFR 101.14 (c))

---

### Exigences américaines

2.1 « ... la FDA promulguera un règlement autorisant une allégation relative à la santé seulement si elle établit, à la lumière de toutes les preuves scientifiques publiques disponibles (y compris les preuves provenant d'études bien conçues effectuées conformément aux procédures et aux principes scientifiques généralement reconnus), qu'il y a un consensus scientifique significatif parmi les experts ayant la formation scientifique et l'expérience voulues pour évaluer ces allégations, que l'allégation est appuyée par ces preuves. »

#### Enjeu :

- Nécessité de préciser ce que l'on entend par « consensus scientifique significatif ».

#### Recommandations :

- *Rayer « y compris les preuves » pour que la phrase se lise*
- *« preuves scientifiques provenant d'études bien conçues »  
(4 pour)*
- *Insérer « ... jugés par leurs pairs comme » entre « ... parmi les experts » et « ... ayant la formation scientifique... »  
(5 pour)*
- *... preuves scientifiques provenant d'études bien conçues effectuées conformément aux procédures et aux principes scientifiques généralement reconnus, qu'il y a... (c.-à- d., le libellé actuel)  
(12 pour)*

#### Enjeu :

- Incertitude quant au forum apte à déterminer la validité scientifique, aux titres de compétence des experts scientifiques et au processus à utiliser

#### Recommandation :

- *Établir une infrastructure regroupant la communauté scientifique élargie et permettant au Canada de se tenir au fait des nouvelles scientifiques. L'information appartiendrait au domaine public et ne relèverait pas uniquement de Santé Canada.*

*p. ex. National Academy of Sciences et U.S. FDA Food Advisory Committee*

*(22 pour)*

#### Enjeu :

- Reconnaissance mutuelle de la science

#### Recommandations :

- *Regrouper les approches américaine et canadienne comme cela se fait dans le cas des ANREF, apports nutritionnels de référence (la reconnaissance mutuelle devrait aller de soi en raison de la ressemblance des habitudes*

*alimentaires entre les deux pays)*

*(9 pour, 6 contre)*

- *Implanter un système de surveillance des apports alimentaires et nutritionnels d'établir les ressemblances et les différences entre le Canada et les États-Unis. Une politique unique doit s'appuyer sur des données uniques.*  
*(20 pour, 4 contre)*

**Enjeu :**

- Le processus de modification de la réglementation est long et fastidieux (actuellement de 50 à 120 semaines)

**Recommandation :**

- *Réviser et rationaliser le processus de modification des règlements*

*(2 pour)*

### **3.0 Exigences relatives à l'étiquetage (21 CFR 101.14 (d))**

---

#### **Exigences américaines**

**3.1 « L'allégation... décrivant l'effet que pourrait avoir l'ingestion (ou l'ingestion d'une quantité moindre) de la substance, dans le cadre de l'alimentation globale, sur une maladie ou d'une condition particulière reliée à la santé »**

**Enjeu :**

- L'énoncé de l'allégation pourrait devenir trop long.

**Recommandations :**

- *Permettre un choix d'énoncés types courts. Sous réserve de preuves scientifiques, autoriser un prototype pouvant être modifié de façon satisfaisante*

*(19 pour, 1 contre)*

- *Faire une étude de marché sur des énoncés types afin de vérifier « l'efficacité du message »*

*(14 pour)*

- *Recourir à des moyens d'éducation autres que l'étiquette (p. ex. allégation divisée, notice d'emballage, web, etc.)*

*(15 pour)*

- *Utiliser un énoncé de liaison qui ramène le consommateur à la notion d'alimentation globale et au-delà (habitudes de vie saines)*

*(20 pour)*

- *Peser les risques, les bénéfices, les coûts et la*

*responsabilité liés au fait d'utiliser une allégation santé*

*(être prêt à fournir de l'information complémentaire au consommateur sur le contexte de l'alimentation globale*

*(6 pour)*

- *Allégation courte et percutante sur l'emballage et obligation de fournir de l'information complémentaire. Toutes publicités devraient être visées par les mêmes règles.*

*(5 pour, 1 contre)*

**Enjeu :**

- Possibilité d'inscrire des mises en garde sur l'étiquette pour éclairer le consommateur (p. ex. «Ce produit a une haute teneur en fer») ou si l'allégation est volontaire, des « allégations relatives à la maladie » (par opposition à de « allégations relatives à la santé ») pourraient être faites.

**Recommandation :**

- *Autoriser dans le règlement l'utilisation de mises en garde sur l'étiquette*

*(4 pour, 5 contre)*

**Enjeu :**

- Devrait-on appliquer à la publicité les exigences régissant l'étiquetage?

**Recommandations :**

- *La publicité doit être traitée de manière comparable aux allégations santé sur l'étiquette*

*(19 pour)*

- *Mettre sur pied un comité d'intervenants expérimentés ou d'experts pour examiner les enjeux propres à la publicité*

*(2 pour)*

**3.2 « doit être complète, exacte et ne pas induire en erreur... »**

**Enjeu :**

- Le sens de ces termes pourrait ne pas être couramment compris

**Recommandations :**

- *Utiliser un libellé type pour chaque allégation, tout en prévoyant peut-être quelques choix possibles pour les sociétés*  
(11 pour, 1 contre)
- *Veiller à ce que l'allégation reflète fidèlement la démarche scientifique sur laquelle elle s'appuie et à ce qu'elle soit présentée d'une manière qui n'induit pas le consommateur en erreur*  
(12 pour)
- *Veiller à ce que les dispositions de l'article 5.1 de la Loi sur les aliments et drogues soient transposées dans toute nouvelle législation (Loi sur l'inspection des aliments) et définir clairement « ne pas induire en erreur » dans la Loi.*
- *Des énoncés types lèveront l'ambiguïté soulevée par les termes « exacte » et « ne pas induire en erreur »*  
(10 pour, 2 contre)

**3.3 « Toute l'information qui doit être incluse dans l'allégation doit figurer dans une seule et même section qui lui est spécifiquement réservée, cependant, le panneau d'affichage principal... peut comporter un renvoi... au texte complet de l'allégation présenté ailleurs sur l'étiquette... »**

**Enjeu :**

- Des contraintes pratiques et d'espace sur l'emballage peuvent empêcher l'insertion de toute l'allégation en un même emplacement.

**Recommandation :**

- *Utiliser des allégations fractionnées lorsque l'énoncé exige plus de détails (proposition entérinée dans l'étude de l'INN)*  
(13 pour)

**3.4 « L'allégation permet à la population de comprendre l'information fournie et d'en saisir l'importance relative... dans le contexte de l'apport alimentaire total quotidien... »**

**Enjeu :**

- Le public pourrait ne pas comprendre la notion rattachée à l'expression « dans le contexte de l'apport alimentaire total quotidien ».

**Recommandations :**

- *Lancer une campagne d'éducation pour servir de complément à l'allégation santé*  
(17 pour)
- *Bien faire passer les expressions « dans le contexte de l'apport alimentaire total quotidien »*  
(11 pour)



**3.5 « La valeur nutritive (décrite dans 21 CFR 101.9) doit être déclarée sur l'étiquette ou dans l'étiquetage de tout aliment visé par une allégation santé... »**

**Enjeu :**

- Va-t-il de soi que l'information nutritionnelle des aliments visés par une allégation santé devrait être déclarée sur l'étiquette?

**Recommandations :**

- *Lorsqu'une allégation santé est faite, l'étiquetage nutritionnel devrait être exigée*

*(9 pour)*

- *Dans le cas des aliments dépourvus d'une étiquette, l'information pourrait être fournie sur une affichette d'étagère, une affiche murale, un numéro de libre-appel, etc.*

*(9 pour, 6 contre)*

## **4.0 Allégations interdites**

---

### **Exigences américaines**

**4.1 « Aucune des teneurs limites prévues dans 21 DFR 101.14(a)(5) (teneurs en matières grasses totales, en graisses saturées, en cholestérol ou en sodium au-delà desquelles l'aliment ne peut faire l'objet d'une allégation) n'est dépassée en ce qui concerne l'aliment visé... »**

**Enjeu :**

- Il faut établir des teneurs pour les éléments nutritifs admissibles et ceux inadmissibles, car au Canada, il n'y a pas de teneurs admissibles définies pour tous nutriments.

**Recommandations :**

- *Entamer un processus pour déterminer les éléments nutritifs pertinents et leurs teneurs en coordination avec d'autres initiatives comme l'enrichissement en micronutriments (utiliser la liste de base canadienne plutôt que la liste américaine)*

*(14 pour)*

- *Il pourrait être inutile de recourir à des teneurs inadmissibles si elles sont déjà visées au tableau d'information nutritionnelle*

*(1 contre)*

- *Autoriser un certain « jeu » pour les teneurs inadmissibles (p. ex. n'autoriser qu'un gramme au-dessus de la teneur limite)*

*(5 pour, 1 contre)*

- *Adopter des normes crédibles à l'échelle internationale et sur le plan scientifique lorsque cela est nécessaire*  
(13 pour)

**Enjeu :**

- La science des lipides est déjà dépassée. C'est le type de matière grasse qui importe, pas nécessairement la quantité, p. ex. l'acide gras omega-3.

**Recommandations :**

- *Revoir la littérature scientifique pour s'assurer que certains aliments sains peuvent faire l'objet d'allégations, p. ex. l'huile d'olive (gras monosaturés)*  
(14 pour)
- *Élaborer le processus pour déterminer des teneurs « équitables » pour un élément nutritif inadmissible (p. ex. les graisses totales)*  
(2 pour)
- *Utiliser des moyens autres que l'allégation santé sur l'étiquette d'un produit pour souligner les aspects positifs d'un produit*
- *On dispose toujours de recommandations alimentaires pour informer les consommateurs sur l'alimentation globale. L'allégation santé comme telle n'est pas indispensable pour souligner les avantages d'un produit (p. ex. une allégation nutritionnelle).*  
(4 pour)

**4.2** « l'aliment ne contient aucune substance en quantité inappropriée... », (c.-à-d., supérieure aux teneurs susmentionnées, à moins que :

**Recommandation :**

- *Maintenir l'exemption en tant qu'outil de réglementation essentiel et utile*  
(2 pour)

**4.3** « L'étiquette n'indique pas ou ne prétend pas que l'aliment est destiné aux nourrissons ou aux jeunes enfants de moins de deux ans... »,

**Enjeu :**

- Il pourrait y avoir des allégations santé qui s'appliquent aux jeunes enfants et des allégations destinées aux adultes qui entraînent un effet indésirable sur les jeunes enfants

**Recommandation :**

- *Abolir la restriction*  
(1 contre)

**4.4 « L'aliment contient 10 % ou plus de l'apport quotidien de référence ou de la valeur quotidienne de référence en vitamine A, en vitamine C, en fer, en calcium, en protéines, ou en fibres par quantité de référence généralement consommée, avant l'adjonction de tout nutriment. »**

**Enjeu :**

- Un aliment riche en produits phytochimiques mais vide de nutriments ne pourrait faire l'objet d'une allégation

**Recommandation :**

- *Effectuer des évaluations distinctes à l'égard des aliments qui pourraient légitimement faire l'objet d'une allégation, comme le thé, le vin, la margarine Benecol S ces évaluations pourraient déboucher sur des allégations particulières au produit*

*(10 pour)*

**Enjeu :**

- Il existe des différences entre les règlements américains et canadiens et certains sont carrément différents, comme ceux sur les protéines et les fibres

**Recommandations :**

- *Établir une liste conçue d'après des considérations canadiennes* *(8 pour)*
- *Mettre le % ANREF américain et la valeur absolue*

*(1 pour)*

## **5.0 Présentation**

---

**Enjeu :**

- Contraintes d'espace de l'étiquette

**Recommandations**

- *Prévoir un certain degré de flexibilité en ce qui concerne l'emplacement de l'allégation, la taille des caractères, etc., compte tenu de l'ensemble des informations qui doivent figurer sur l'étiquette*

*(1 contre)*

- *Vérifier la lisibilité de l'étiquette*

*(6 pour)*

- *Liste type d'options en ce qui concerne le libellé des allégations et allégations fractionnées S utilisation d'un symbole au lieu de texte*

*(18 pour)*

- *Recourir à des symboles et à des logos S p. ex. le logo de la Fondation des maladies du coeur, pour constituer une allégation santé*

*(5 pour, 8 contre)*

**Enjeu :**

- Dans quelle mesure l'étiquette peut-elle jouer un rôle d'éducation par rapport à son rôle d'information?

**Recommandations**

- *Favoriser l'aspect éducatif dans la trousse d'information*

*(2 pour)*

- *Encourager les consommateurs à se reporter à d'autres renseignements qui pourraient se situer ailleurs*  
*S ceux-ci devraient être soulignés sur l'emballage*

*(9 pour)*

- *Recourir à l'humour dans l'énoncé comme outil éducatif*

*(2 pour, 7 contre)*

## Exigences particulières

---

Les participants ont évalué les exigences particulières applicables aux aliments et au libellé des allégations dans le cas des liens nutriment S maladie suivants :

A	Calcium	Ostéoporose
B	Matières grasses	Cancer
C	Sodium	Hypertension
D	Graisses saturées et cholestérol	Maladie coronarienne
E	Fruits, légumes et produits céréaliers contenant des fibres	Cancer
F	Fruits, légumes et produits céréaliers contenant des fibres solubles	Maladie coronarienne
G	Fruits et légumes	Cancer
H	Polyalcools alimentaires	Carie dentaire
I	Fibres solubles provenant de certains aliments	Maladie coronarienne
J	Folate	Anomalies du tube neural

Pour chaque association, les participants ont formulé des observations sur les points suivants :

- 1. Exigences applicables à l'aliment**
  - À quels critères un aliment doit-il satisfaire pour qu'il puisse faire l'objet d'une allégation santé?
- 2. Exigences applicables au libellé de l'allégation**
  - Quels éléments devraient figurer dans une allégation particulière et quels sont ceux qui devraient en être exclus?
- 3. Énoncés types proposés**
  - Les participants ont été appelés à donner leur avis sur des allégations proposées à l'égard de certaines liens nutriment S maladie.

## Le résumé suivant a été établi à partir d'observations apparentées extraites du compte rendu textuel.

### A. Calcium et ostéoporose (21 CFR 101.72)

**Exigences applicables à l'aliment :**  Pour que l'allégation «teneur élevée en calcium» puisse être utilisée à l'égard d'un aliment, le taux de calcium doit être suffisamment élevé pour être crédible et être clairement défini dans les exigences concernant les allégations nutritionnelles. L'exigence selon laquelle la teneur en phosphore ne peut excéder la teneur en calcium doit s'appuyer sur des données scientifiques.

**Exigences applicables au libellé de l'allégation:**  Voir annexe C.

**Énoncés types proposés :**  Deux énoncés ont été entérinés :

- « Une alimentation saine comprenant une quantité suffisante de calcium est indispensable pour tous et peut réduire le risque d'ostéoporose. »  
(4 pour)
- « Une alimentation saine comprenant une quantité suffisante de calcium aide à maintenir une bonne santé osseuse. »  
(6 pour)

### B. Matières grasses et cancer (21 CFR 101.73)

Les intervenants étaient favorables à ce que Santé Canada examine la démarche scientifique qui sous-tend l'utilisation d'une allégation établissant un lien entre les matières grasses et le cancer. La recherche actuelle ne permet pas de conclure qu'il y a un lien entre la réduction de l'apport en matières grasses totales (en fonction de chaque produit) et le risque de cancer.

(21 pour)

### C. Sodium et hypertension (21 CFR 101.74)

**Exigences applicables à l'aliment :**  L'exigence relative à la « faible teneur en sodium » devrait établir un lien avec les nutriments inadmissibles. L'aliment ne devrait pas contenir d'autres ingrédients favorisant le diabète ou les maladies cardiovasculaires comme les graisses saturées totales et/ou le cholestérol.

La quantité de référence actuelle de 140 mg établie pour la mention « faible teneur en sodium » n'autorise l'allégation que pour un très petit nombre de produits.

**Exigences applicables au libellé de l'allégation :**  Voir annexe C.

**Énoncé type proposé :**  L'énoncé suivant a été privilégié : «Une alimentation pauvre en sodium peut réduire le risque d'hypertension. »

(7 pour)

#### **D. Graisses saturées, cholestérol et maladie coronarienne (21 CFR 101.75)**

**Exigences applicables à l'aliment :**  La nécessité d'une faible teneur en cholestérol comme critère d'admissibilité est considérée comme étant moins importante que les gras saturés et les gras trans. De plus, le type de lipides devrait être davantage pris en compte que les graisses totales, p. ex. les acides gras trans, monoinsaturés, polyinsaturés, omega-3 et omega-6, etc.

**Exigences applicables au libellé de l'allégation :**  Voir annexe C.

**Énoncé type proposé :**  La plupart des commentaires favorisaient l'énoncé suivant :  
« Bien que les maladies coeur soient liées à de nombreux facteurs, ce produit (indiquer le nom du produit) contient des matières grasses de type et de teneur compatibles avec une alimentation saine »

(6 pour)

#### **E. Fruits, légumes et produits céréaliers contenant des fibres et cancer (21 CFR 101.76)**

**Exigences applicables à l'aliment :**  Il a été suggéré que certains aliments soient explicitement mentionnés et/ou inclus comme aliments pouvant faire l'objet d'une allégation de ce type. Il s'agit, entre autres, des légumineuses, des produits transformés et des mets composés. Les effets de différentes sortes de fibres sur la prévention du cancer exigent également une mise à jour de la documentation de base.

**Exigences applicables au libellé de l'allégation :**  Voir annexe C.

**Énoncé type proposé :**  Aucun des énoncés types proposés n'a été nettement privilégié.

#### **F. Fruits, légumes et produits céréaliers contenant des fibres, en particulier des fibres solubles, et maladie coronarienne (21 CFR 101.77)**

**Exigences applicables à l'aliment :**  L'aliment devrait contenir au plus 2 g de gras saturés et 0,6 g de fibres solubles par quantité de référence. On s'est également demandé s'il est nécessaire d'avoir au moins 2 g de fibres alimentaires totales. Une faible teneur en cholestérol est-elle nécessaire?

**Exigences applicables au libellé de l'allégation :**  Voir annexe C.

**Énoncé type proposé :**  Aucun des énoncés proposés n'a été nettement privilégié, encore que l'on considère que ces énoncés sont orientés dans la bonne direction. Sous réserve de certaines modifications, l'énoncé suivant a reçu un certain appui : « Une alimentation pauvre en graisses saturées et riche en fruits, légumes et produits céréaliers contenant des fibres peut réduire le risque de maladie du coeur. »

(2 pour)

### **G. Fruits et légumes et cancer (21 CFR 101.78)**

---

**Exigences applicables à l'aliment :**  L'exigence selon laquelle l'aliment doit être un fruit ou un légume devrait aussi inclure les jus. Des réserves ont été exprimées au sujet des aliments exclus (p. ex. le jus de pomme).

On s'est demandé si les données scientifiques appuyaient suffisamment les exigences particulières. Par exemple, il existe une incertitude au sujet du lien entre les matières grasses et le cancer; le risque de cancer est-il lié spécifiquement à la vitamine A ou à la vitamine C? Qu'en est-il du lien entre le cancer et d'autres constituants, comme les produits phytochimiques et les antioxydants comme les flavonoïdes?

**Exigences applicables au libellé de l'allégation :**  Voir annexe C.

**Énoncé type proposé :**  L'appui le plus important a été accordé à l'énoncé amendé suivant : « Une alimentation riche en fruits et en légumes (contenant des fibres, de la vitamine A et C et d'autres antioxydants) peut réduire le risque de certains types cancers. »

(5 pour)

### **H. Polyalcools alimentaires et carie dentaire (21 CFR 101.80)**

---

**Exigences applicables à l'aliment :**  Il n'est pas nécessaire que l'aliment soit exempt de sucres, mais exempt de glucides fermentescibles. Les exigences américaines actuelles stipulent que si l'aliment contient un glucide fermentescible, il ne doit pas faire baisser le pH de la plaque au-dessous de 5,7. Toutefois, il est difficile de mesurer le pH à la surface de la dent et cela ne se fait pas actuellement au Canada.

Utiliser plutôt une liste de polyalcools acceptables.



**Exigences applicables au libellé de l'allégation :**  Voir annexe C.

**Énoncé type proposé :**  «Ne favorise pas la carie dentaire» est considéré comme un énoncé adéquat.  
»

(1 pour)

## **I. Fibres solubles provenant de certains aliments et risque de maladie coronarienne (21 CFR 101.81)**

---

**Exigences applicables à l'aliment**  Les exigences américaines actuelles sont considérées comme acceptables, sauf quelques réticences concernant la nécessité que l'aliment soit également pauvre en cholestérol, en matières grasses et en gras saturés. On a également suggéré que les acides gras trans soient considérés. La viscosité du produit fini doit être maintenue, étant donné que l'hydrolyse peut réduire la capacité de réduction du cholestérol. Les quantités recommandées (de fibres solubles) devraient être prises en compte dans l'examen scientifique. La méthode pour déterminer les fibres solubles devrait être définie et les niveaux fixés.

**Exigences applicables au libellé de l'allégation :**  Voir annexe C.

**Énoncé type proposé :**  Le nombre d'exigences à respecter oblige à utiliser un long énoncé. Il a été suggéré de fractionner l'allégation. La première partie de l'allégation pourrait se lire comme suit :

« Les fibres solubles provenant de l'avoine peuvent réduire le risque de maladie du coeur »

Le reste de l'énoncé figurerait ailleurs.

(1 pour)

## **J. Folate et anomalies du tube neural (21 CFR 101.79)**

---

**Exigences applicables à l'aliment :**  Aux États-Unis, cette allégation peut actuellement être utilisée si l'aliment n'est pas enrichi. Toutefois, il a été suggéré de modifier cette exigence afin d'autoriser les «aliments à usage diététique spécial (aliments enrichis) qui satisfont les besoins quotidiens minimums en folate». Il est reconnu que les aliments ne peuvent actuellement fournir suffisamment de folate pour justifier une allégation.

**Exigences applicables au libellé de l'allégation :**  Voir annexe C.

**Énoncé type proposé :**  Aucun énoncé type n'a été soumis à l'examen des participants.

## Questions relatives à la crédibilité

---

- Les participants ont été appelés à identifier les facteurs nécessaires pour assurer la crédibilité des allégations santé sur les aliments et à formuler des recommandations sur les points à améliorer. Voici les recommandations qui ont été privilégiées :
1. Limiter le nombre d'allégations pré-autorisées (8 pour)
  2. Distribuer des directives pour assurer l'uniformité des messages étayant les allégations, élaborées de concert avec les principaux intéressés (8 pour)
  3. Utiliser un langage clair, simple et compréhensible (niveau 8<sup>e</sup> année) (9 pour)
  4. Fournir des options standardisées en matière de présentation et de libellé (8 pour)
  5. Élaborer une série de 4 à 5 énoncés prototypes parmi lesquels serait choisie chaque allégation (11 pour)
  6. Consulter des avocats, des spécialistes du marketing, des experts en communication et des scientifiques pour obtenir un libellé crédible et de bonne facture. Faire une étude de marché des allégations auprès des consommateurs avant de les approuver (7 pour)
  7. Avoir en place une infrastructure ou un processus pour garantir l'exactitude et la mise à jour des connaissances scientifiques (7 pour)
    - p. ex. un comité scientifique qui examine périodiquement le fondement scientifique des allégations existantes et évalue de nouvelles allégations (11 pour)
  8. Avant d'autoriser une allégation, veiller à ce qu'elle repose sur des données scientifiques solides (p. ex. des normes de preuve) (12 pour, 1 contre)
  9. Implanter un programme d'éducation à l'occasion du lancement du projet d'étiquetage nutritionnel. Expliquer les rôles de Santé Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ainsi que le système de réglementation. Prévoir de l'information sur la façon dont le libellé des allégations est élaboré (13 pour)
  10. Prévoir une trousse d'information spéciale à l'intention de la presse (7 pour)

11. Recourir à la publicité de services publics pour renforcer les allégations santé et éduquer les Canadiens (8 actions)

**Voici les recommandations qui ont suscité une nette opposition :**

1. Marque de commerce ou mention de source pour promouvoir l'allégation **S** Pourrait être problématique (problèmes de responsabilité) (6 contre)
2. Élaborer un logo de Santé Canada **S** sceau d'approbation. (5 contre)

## Annexe A

---

### Atelier de consultation des intervenants sur les allégations américaines génériques relatives à la santé au Canada

#### Ordre du jour

#### 7 juillet 1999

- 08:00 Inscription et café
- 08:30 Mot de bienvenue et but de la séance S *Ian Shugart*
- 08:45 Examen de l'ordre du jour et marche à suivre, présentations et attentes
- 09:30 Présentation S Aperçu du projet S *Melodie Wynne*
- 09:45 Tribune libre
- 10:15 Pause-santé
- 10:30 Évaluation des exigences générales des États-Unis à l'égard des allégations génériques relatives à la santé
- 12:00 Lunch
- 13:00 Présentations plénières
- 13:30 Identification des recommandations pour l'amélioration des exigences générales
- 14:45 Pause-santé
- 15:30 Présentations plénières
- 16:30 Évaluation et clôture

#### 8 juillet 1999

- 08:30 Présentation des sujets de la deuxième journée et réaction à l'évaluation de la première journée
- 08:45 Séance de travail S Examen des exigences applicables aux aliments
- 12:00 Lunch
- 13:00 Poursuite de la séance de travail
- 14:00 Pause-santé
- 14:15 Carrefour en plénière
- 14:45 Séance de travail S Questions relatives à la crédibilité
- 15:30 Carrefour en plénière
- 16:15 Messages retenus S Prochaines étapes
- 16:25 Évaluation et clôture

## **Annexe B**

---

### **Liste de participants à l'atelier de consultation des 7 et 8 juillet 1999**

Rick Adachi	La Société de l'ostéoporose du Canada
Catherine Airth	Santé Canada
Harvey Anderson	Programme d'innocuité alimentaire de l'Université de Toronto
Richard Black	L'Association canadienne des fabricants de confiserie
Lubna Bokhari	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Tracy Boudreau	Santé Canada
Pierrette Buklis	Institut canadien du sucre
Mary Bush	Santé Canada
Maureen Carew	Santé Canada
Sherry Casey	Conseil canadien de la distribution alimentaire
Peter Chan	Santé Canada
Eunice Chao	Santé Canada
Margaret Cheney	Santé Canada
Karen Cooper	Groupe fédéralSprovincialSterritorial sur la nutrition
Renée Crompton	Santé Canada
Halina Cyr	Santé Canada
Alison Davis	Société canadienne du cancer
Colin Dawes	L'Association dentaire canadienne
Francis DesCôteaux	Santé Canada
Carol Dombrow	Fondation ontarienne des maladies du coeur
Kelley Fitzpatrick	Saskatchewan Nutraceuticals Network
Kevin Flanagan	Institut des aliments du Canada
Rachel Goodwin	Santé Canada
Joyce Gordon	La Société de l'ostéoporose du Canada
Jenny Hillard	Association des consommateurs du Canada
Pat Hunt	La Société de l'ostéoporose du Canada
Gordon Harrison	Canadian National Millers Association
Isabelle Jacob	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Bill Jeffrey	Center for Science in the Public Interest

David Jenkins	Société canadienne du cancer
John Jenkins	Breakfast Cereal Manufacturers of Canada
Anne Kennedy	Office canadien de commercialisation des oeufs
Mary L'Abbé	Santé Canada
Bernard Leblanc	Agence canadienne d'inspection des aliments
Nora Lee	Santé Canada
Doug MacQuarrie	Fondation des maladies du coeur
Richard McCoy	L'Association dentaire canadienne
Arlette Marcotte	Ordre professionnel des diététistes du Québec
Kim Meegan	Fédération canadienne de l'agriculture
Sandy Morrison	Association des brasseurs du Canada
Pierre Nadeau	Conseil national de l'industrie laitière
Carolyn O'Brien	Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada
Danielle O'Rourke	Association du thé du Canada
Jocelyne Phillion	Association canadienne des manufacturiers de biscuits
Brian Raines	Institut Canadien de Science et Technologie Alimentaires
Rod Ralph	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Paula Roach	Santé Canada
Fraser Scott	Santé Canada
Carol Seto	Association canadienne du diabète
Marsha Sharp	Les diététistes du Canada
Josie Sirna	Santé Canada
Bryan Smith	Conseil des viandes du Canada
Alison Stephen	Institut national de la nutrition
Elizabeth Sterken	Infant Feeding Action Coalition
Lynn Stewart	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Brian Stowe	Association des pharmaciens du Canada
Phyllis Tanaka	Conseil canadien de l'information sur les aliments
Marie-Claude Thibault	Association canadienne de la distribution de fruits et légumes
Anne Wilkie	L'Association canadienne des aliments de santé
Melodie Wynne	Santé Canada
Christina Zehaluk	Santé Canada